

# Etats Financiers au 31 décembre 2019



# BILAN ACTIF

Notes	BILAN - ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
1	2-Actifs Incorporels	9 403	9 333
	2- Actifs incorporels	9 403	9 333
1;2;3;4	3-Placements	35 983 384	34 196 070
	3A-Terrains et constructions	896 081	837 245
	3B-Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation	899 981	293 941
	3C-Autres placements	34 187 321	33 064 885
4	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	13 380 461	10 841 617
	4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	13 380 461	10 841 617
11	5-Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	16 620	16 061
	5B-Provisions d'assurance vie	42	56
	5C-Provisions pour sinistres (Vie)	2 477	2 364
	5D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	7 915	6 907
	5G-Provisions d'égalisation	2 713	3 204
	5I-Autres provisions techniques (Non Vie)	3 472	3 529
6;3	6-Créances	134 874	104 061
	6A-Créances nées d'opérations d'assurances directes	39 336	31 244
	6AB-Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	39 336	31 244
	6C-Autres créances	95 538	72 816
	6CA-Personnel	6	11
	6CB-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	17 376	4 408
	6CC-Débiteurs divers	78 156	68 399
	7-Autres Actifs	48 560	62 088
	7A-Actifs corporels d'exploitation	289	231
	7B-Comptes courants et caisse	48 271	61 857
5;7	8-Comptes de Régularisation - Actif	775 670	829 572
	8A-Intérêts et loyers acquis non échus	338 209	355 820
	8C-Autres comptes de régularisation	437 459	473 751
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>50 348 972</b>	<b>46 058 803</b>

# BILAN PASSIF

Notes	BILAN - PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
9	1-Capitaux propres	1 816 768	1 108 445
	1A-Capital social	1 045 000	470 000
	1B-Primes liées au capital	232 564	196 934
	1D-Autres réserves	95 320	98 900
	1E-Report à nouveau	271 127	175 289
	1F-Résultat de l'exercice	172 757	167 322
3;10	2-Passifs subordonnés	600 000	941 714
	2-Passifs subordonnés	600 000	941 714
11	3-Provisions techniques brutes	32 764 338	31 083 130
	3B-Provisions d'assurance vie	31 312 474	29 793 396
	3C-Provisions pour sinistres (Vie)	259 258	261 713
	3D-Provisions pour sinistres (Non Vie)	68 055	80 515
	3E-Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	1 031 086	854 416
	3G-Provisions pour égalisation	59 610	70 743
	3H-Autres provisions techniques (Vie)	200	476
	3I-Autres provisions techniques (Non Vie)	33 655	21 870
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	13 380 461	10 841 557
	4-Provisions techniques des contrats en unités de compte	13 380 461	10 841 557
12	5-Provisions	5 101	1 453
	5-Provisions	5 101	1 453
13	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagement technique	8 364	8 288
	6-Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagement technique	8 364	8 288
14;3	7-Autres dettes	1 422 809	1 716 257
	7A-Dettes nées d'opérations d'assurances directes	167 541	161 666
	7B-Dettes nées d'opérations de réassurances	6 076	3 117
	7D-Dettes auprès des établissements de crédit	7 256	0
	7E-Autres dettes	1 241 936	1 551 475
	7EB-Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 044 853	1 421 719
	7EC-Personnel	6 908	6 269
	7ED-Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	21 357	25 604
	7EE-Créanciers divers	168 818	97 885
15;5	8-Comptes de régularisation passif	351 132	357 958
	8-Comptes de régularisation passif	351 132	357 958
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>50 348 972</b>	<b>46 058 803</b>

# HORS BILAN

Notes	Hors Bilan (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
	1 - Engagements reçus	3 716 987	4 786 505
3;15	1B - Autres engagements reçus	3 716 987	4 786 505
	2 - Engagements donnés	1 381 100	997 705
3	2C - Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	1 381 100	997 705
13	3 - Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	2 473	2 295



# COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

Notes	Compte Technique de L'Assurance non vie (en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO-CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes acquises	68 096	-8 423	59 673	58 020
	1A-Primes	68 096	-8 423	59 673	58 020
	2-Produits placements alloués	3 683		3 683	4 418
	2-Produits placements alloués	3 683		3 683	4 418
	3-Autres produits techniques	495		495	234
	3-Autres produits techniques	495		495	234
16	4-Charges des sinistres	-21 058	2 730	-18 328	-25 207
	4A-Prestations et frais payés	-33 519	1 722	-31 797	-29 633
	4B-Charges de provisions pour sinistres	12 461	1 008	13 469	4 426
16;17; 18	5-Charges des autres provisions techniques	-11 786	-58	-11 843	9 523
	5-Charges des autres provisions techniques	-11 786	-58	-11 843	9 523
	6-Participation au résultat				
	6-Participation au résultat				
22;23 24;25	7-Frais acquisition et administration	-32 833	830	-32 003	-32 815
	7A-Frais acquisition Non Vie	-25 512		-25 512	-25 207
	7B-Frais adminis autres charges Non Vie	-7 321		-7 321	-8 396
	7C-Commissions reçues des réassureurs		830	830	789
	8-Autres charges techniques	-1 665		-1 665	-1 603
	8-Autres charges techniques	-1 665		-1 665	-1 603
	9-Variation de la provision pour égalisation	3 545	-611	2 935	-6 042
	9-Variation de la provision pour égalisation	3 545	-611	2 935	-6 042
	<b>RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE</b>	<b>8 477</b>	<b>-5 531</b>	<b>2 946</b>	<b>6 529</b>

# COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

Notes	Compte Technique de L'Assurance vie (en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018
		OPERATIONS BRUTES	CESSIONS & RETRO- CESSIONS	OPERATIONS NETTES	OPERATIONS NETTES
	1-Primes	5 063 742	-14 316	5 049 427	4 638 951
	1-Primes	5 063 742	-14 316	5 049 427	4 638 951
19	2-Produits des placements	1 228 285		1 228 285	1 312 680
	2A-Revenus des placements Vie	1 022 254		1 022 254	973 346
	2B-Autres Produits des placements Vie	159 145		159 145	176 964
	2C-Profits provenant de la réalisation des placements	46 886		46 886	162 369
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	6 110 407		6 110 407	543 142
	3-Ajustements ACAV (plus-values)	6 110 407		6 110 407	543 142
	4-Autres produits techniques Vie	12 032		12 032	11 494
	4-Autres produits techniques Vie	12 032		12 032	11 494
17	5-Charges de sinistres Vie	-2 706 373	3 221	-2 703 152	-2 567 672
	5A-Prestations et frais payés	-2 708 828	3 107	-2 705 720	-2 543 313
	5B-Charges des provisions pour sinistres	2 456	113	2 569	-24 358
	6-Charges de provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques	-3 721 232	106	-3 721 125	-868 530
	6A-Provisions d'assurance Vie	-1 190 192	-14	-1 190 206	-476 832
	6B-Provisions sur contrats en unités de compte	-2 538 907		-2 538 907	-386 399
	6C-Autres provisions techniques	7 867	120	7 987	-5 299
	7-Participation aux résultats	-578 814		-578 814	-628 737
	7-Participation aux résultats	-578 814		-578 814	-628 737
22;23 24;25	8-Frais d'acquisition et administration	-296 555	2 074	-294 481	-267 713
	8A-Frais acquisition Vie	-116 684		-116 684	-110 976
	8B-Frais administration Vie	-179 871		-179 871	-159 010
	8C-Commissions reçues des réassureurs		2 074	2 074	2 273
19	9-Charges des placements	-311 497		-311 497	-380 094
	9A-Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-137 116		-137 116	-155 698
	9B-Autres charges de placements	-117 492		-117 492	-76 104
	9C-Pertes provenant de la réalisation de placements	-56 888		-56 888	-148 292
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	-4 538 267		-4 538 267	-1 547 905
	10-Ajustements ACAV (moins-values)	-4 538 267		-4 538 267	-1 547 905
	11-Autres charges techniques	-34 690		-34 690	-29 854
	11-Autres charges techniques	-34 690		-34 690	-29 854
	<b>RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE</b>	<b>227 040</b>	<b>-8 914</b>	<b>218 125</b>	<b>215 761</b>

# COMPTE NON TECHNIQUE

Notes	COMPTE NON TECHNIQUE (en milliers d'euros)	OPERATIONS NETTES 31/12/2019	OPERATIONS NETTES 31/12/2018
	1-Résultat Technique des Opérations Non Vie	2 946	6 529
	2-Résultat Technique des Opérations Vie	218 125	215 761
19;26	3-Produits des placements	46 692	33 025
	3A-Revenus des placements	38 861	24 488
	3B-Autres produits des placements	6 050	4 452
	3C-Profits provenant de la réalisation des placements	1 782	4 085
19;26	5-Charges des placements	-11 841	-9 563
	5A-Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-5 212	-3 917
	5B-Autres charges des placements	-4 465	-1 915
	5C-Pertes provenant de la réalisation de placements	-2 163	-3 731
26	6-Produits des placements alloués compte Non Vie	-3 683	-4 418
	6-Produits des placements alloués compte Non Vie	-3 683	-4 418
26	7-Autres Produits Non Techniques	4 511	2 541
	7-Autres Produits Non Techniques	4 511	2 541
26	8-Autres Charges Non Techniques	-3 421	-2 545
	8-Autres Charges Non Techniques	-3 421	-2 545
26	9-Résultat exceptionnel Non Technique	324	336
	9A-Produits exceptionnels	324	336
	10-Participation des salariés	-2 924	-2 940
	10-Participation des salariés	-2 924	-2 940
27	11-Impôts sur les bénéfices	-77 974	-71 405
	11-Impôts sur les bénéfices	-77 974	-71 405
		172 757	167 322

# Annexe 2019

<b>GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS</b>	<b>9</b>
GENERALITES	9
FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	9
<b>PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION</b>	<b>10</b>
ACTIFS INCORPORELS	10
PLACEMENTS	10
ACTIFS D'EXPLOITATION	12
COMPTES COURANTS	12
CAPITAUX PROPRES	12
PASSIFS SUBORDONNES	12
PROVISIONS TECHNIQUES	12
PROVISIONS	13
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS	13
COMPTE DE RESULTAT	13
PLAN D'EPARGNE RETRAITE POPULAIRE	14
<b>INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)</b>	<b>15</b>
1 • ACTIFS IMMOBILISES	15
2 • CARACTERISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	16
3 • SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION	17
4 • ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS	18
5 • PRIMES ET DECOTES	19
6 • CREANCES	19
7 • COMPTES DE REGULARISATION	20
8 • OPERATIONS EN DEVISES	20
9 • VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	21
10 • PASSIFS SUBORDONNES	22
11 • PROVISIONS TECHNIQUES	22
12 • PROVISIONS	23
13 • ENGAGEMENTS DE REASSURANCE	23
14 • DETTES	23
15 • INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	24
16 • LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTERIEURS	24
17 • PRESTATIONS	24
18 • ETAT DES REGLEMENTS CUMULES ET DES PROVISIONS NON VIE	25
19 • RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT	25
20 • VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE	26
21 • PARTICIPATIONS AUX BENEFICES	26
22 • VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION	27
23 • VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL	28
24 • EFFECTIFS MOYENS	28
25 • ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE	28
26 • RESULTAT NON TECHNIQUE ET RESULTAT EXCEPTIONNEL	29
27 • CHARGE FISCALE DIFFEREE	29
28 • EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	29
<b>APPROCHE ANALYTIQUE DU RESULTAT</b>	<b>30</b>



# GENERALITES ET FAITS SIGNIFICATIFS

## GENERALITES

Les comptes sont établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L 123-12 à L 123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement N°2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (corrigé par le règlement 2016-12 du 12 décembre 2016).

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de permanence des méthodes,
- Principe de prudence,
- Principe de non compensation,
- Principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires, résultant de l'application des textes réglementaires, sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros (K€).

### *Consolidation :*

Suravenir est consolidée par intégration globale par le Crédit Mutuel Arkéa, dont le siège se situe 1 rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - Brest, lui-même intégré dans les comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel.

## FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Deux augmentations de capital ont eu lieu au cours de l'exercice : une première augmentation en mai (versement du dividende en actions) pour 35 millions d'euros et une seconde en septembre 2019 de 540 millions d'euros. Lors de cette dernière opération, Suravenir a remboursé 341,7 millions d'emprunts subordonnés.



# PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

## ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée comprise entre 1 et 5 ans selon le type de logiciel. La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante : les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle)

sont comptabilisées en charges ; les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

Le fonds de commerce (portefeuille client acquis fin 2015 auprès de la société ACMN Vie) fait l'objet d'un amortissement se basant sur les avantages économiques futurs.

## PLACEMENTS

### Placements immobiliers

Les placements immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments dont SURAVENIR est directement propriétaire, ainsi que les parts et actions détenues dans des sociétés immobilières et les comptes courants de SURAVENIR avec ces sociétés.

Ils sont inscrits à leur prix d'acquisition ou de revient.

Les immobilisations sont comptabilisées conformément aux règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, par composant, à chacun étant associée une durée d'amortissement. Les immobilisations sont amorties de façon linéaire. Les composants et durées appliqués pour les immobilisations sont précisés ci-après :

• Terrain	Non amorti
• Gros œuvre immeubles de placement	50 ans
• Gros œuvre immeubles d'exploitation	25 ans
• Clos et couvert	25 ans
• Lots techniques	20 ans
• Agencements	10 ans

### Autres placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Sont considérées comme « entreprises liées » les entreprises incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel appartient la société.

Sont considérées comme « entreprises avec lesquelles existe un lien de participation », les entreprises autres que les entreprises liées dans lesquelles la société détient directement ou indirectement au moins 10% du capital ainsi que celles dont les titres représentent un intérêt stratégique.

Lorsque le pourcentage de détention est inférieur à 10 %, et que la détention prévue l'est de manière durable et utile, permettant d'exercer une certaine influence, les soldes correspondants sont également compris dans les informations ci-dessus fournies.

### Autres placements

- ▶ Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R 343-9 du code des assurances sont enregistrées au bilan à leur prix d'acquisition hors intérêts courus.

Les sorties liées aux cessions sont effectuées selon les règles du premier entré premier sorti (ou FIFO).

L'écart entre la valeur de remboursement des titres et leur prix d'acquisition (hors coupons courus achetés) fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres. Cette règle est appliquée quel que soit le sens de l'écart (positif ou négatif). Le calcul est effectué de façon actuarielle sur les titres à taux fixe et à taux variable.

Les moins-values latentes qui pourraient être constatées entre leur prix d'acquisition et leur valeur de réalisation ou leur valeur de remboursement à la clôture de l'exercice ne font donc pas l'objet de provision.

Toutefois, s'il existe un risque avéré de contrepartie résultant d'un événement survenu après l'acquisition, une dépréciation est constatée, égale à la différence entre la valeur comptable du placement et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux de rendement actuariel d'origine.

- ▶ Conformément à l'article R 343-10 du code des assurances, les placements autres que ceux relevant du R 343-9 sont enregistrés au coût d'acquisition.

Les sorties sont effectuées au prix de revient selon les règles découlant du premier entré premier sorti (ou FIFO).

► Une provision pour dépréciation à caractère durable (PDD) est constituée lorsque les conditions ci-dessous sont remplies.

**- Champ des instruments de capitaux analysés**

Les lignes de titres analysées sont celles retenues par la procédure du « filtre » c'est-à-dire les lignes présentant une moins-value latente supérieure à 20% de la valeur brute, de façon continue sur les six derniers mois. Ce taux peut être porté à 30% en cas de volatilité accrue. Pour l'arrêté des comptes à fin 2019, le seuil de présomption retenu par Suravenir est 20% comme en 2018.

**- Modalités de calcul de la PDD**

L'appréciation de la PDD est réalisée séparément pour chaque ligne de titre.

- Un horizon de conservation est déterminé en fonction des caractéristiques du passif couvert et des objectifs de gestion de l'entreprise ; il est déterminé par une date et non une durée. Après analyse, la société décide si elle s'engage à ne pas céder la ligne de titre avant cet horizon.

- Un taux de capitalisation est déterminé en fonction de la courbe des taux sans risques et d'une prime de risque liée aux caractéristiques de l'action étudiée. Les taux n'ont pas été fixés pour les exercices 2018 et 2019 en l'absence d'engagements de conservation.

- La valeur recouvrable est définie comme la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice, capitalisée à l'horizon de conservation. Si la société ne prend pas l'engagement de conservation, la valeur recouvrable est égale à la valeur de bourse au 31 décembre de l'exercice clos.

- Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition de la ligne, une provision pour dépréciation durable est constituée pour la différence de ces deux montants.

- Selon l'article 123-7 du règlement de l'ANC n° 2015-11, dans le cas des valeurs amortissables relevant de l'article R 343-10, l'écart entre la valeur de remboursement des valeurs et leur prix d'acquisition fait l'objet, le cas échéant, d'un étalement sur la durée résiduelle, similaire à celui des actifs relevant de l'article R 343-9.

Pour ces valeurs, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit si l'entreprise a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur maturité.

## Valeur de réalisation des placements

La valeur de réalisation des actifs, figurant dans l'annexe 4- Etat récapitulatif des placements, est évaluée comme suit :

► Les valeurs mobilières cotées sont retenues :

- pour le dernier cours publié au jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, fourni par le structureur ; dans ce dernier cas, les valorisations sont basées sur des modèles mathématiques utilisant des paramètres de marché ;
- ou pour leur valeur de recouvrement telle que définie ci-dessus.

► Les parts de FCP et les actions de SICAV sont évaluées en fonction du dernier prix de rachat publié le jour de l'inventaire.

► Les titres non cotés sont valorisés pour leur valeur d'utilité ; celle-ci tient compte en particulier des critères suivants : valeur de rendement, valeur de marché, situation nette...

► Les prêts sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. En l'absence de risque de crédit avéré, les prêts sont valorisés au montant du capital restant dû, leur détention jusqu'à échéance étant prévue.

► La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale réalisée par un expert accepté par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une actualisation interne selon l'évolution générale du marché. Les sociétés foncières cotées sont valorisées sur la base de l'actif net réévalué.

## Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

Les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte sont évalués à leur valeur réelle à la clôture de l'exercice de telle sorte que leur valeur globale corresponde au montant des engagements envers les assurés à cette même date.

L'ajustement de ces placements est enregistré aux rubriques 3 et 10 du résultat technique Vie (comptes d'ajustement ACAV).

## Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont intégrés au prix d'acquisition des immobilisations corporelles. Les frais d'acquisition des immobilisations financières sont intégrés au prix d'acquisition des titres s'ils sont significatifs ; ils sont constatés en charge l'année de leur survenance dans le cas inverse.

## Opérations en devises

Conformément au code des assurances et à l'article 244-3 du règlement ANC 2015-11, ses opérations en devises n'étant pas significatives, SURAVENIR tient ses documents comptables uniquement en euros.

Les opérations en devises gérées par SURAVENIR relèvent de la catégorie des positions de change opérationnelles.

Elles sont inscrites au bilan pour leur contre-valeur en euros. A la clôture de l'exercice, les actifs en devises sont réévalués au cours de change de fin d'exercice. Les différences de conversion sont constatées en résultat de change.

# ACTIFS D'EXPLOITATION

Les matériels sont inscrits à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. Ils sont amortis de façon linéaire, sur les durées suivantes :

- matériels informatiques 5 ans
- autres mobiliers et matériels 10 ans

## COMPTES COURANTS

Les soldes des comptes courants sont agrégés en fonction des conventions de fusion de comptes bancaires et inscrits à l'actif ou au passif en fonction de la position nette.

## CAPITAUX PROPRES

La réserve de capitalisation est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs.

Les dotations et reprises depuis le 1er janvier 2010 ne sont plus intégrées dans le résultat imposable. En parallèle, le code des assurances prévoit depuis l'exercice 2010 la comptabilisation en résultat non technique d'une dotation ou d'une reprise correspondant à la charge ou au produit d'impôt théorique lié à la non prise en compte des mouvements de la réserve de capitalisation dans le résultat imposable.

## PASSIFS SUBORDONNES

Ces dettes sont enregistrées pour les sommes perçues à la date de souscription des titres. Les intérêts courus sont provisionnés à la clôture.

## PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

**Les provisions mathématiques** représentent l'engagement de la compagnie à l'égard des assurés.

### Pour l'activité Vie et Capitalisation.

les provisions mathématiques :

- des contrats exprimés en euros sont capitalisées au taux technique majoré des participations aux bénéficiaires attribués,
- des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de supports à ces contrats.

- de rentes sont calculées à partir des tables TGH05 / TGF05 et du taux technique retenu à la conversion sur le périmètre des contrats Epargne Retraite Entreprise, à partir de la table TGF05 et du taux technique retenu à la conversion pour les autres contrats.

**Les provisions mathématiques des garanties plancher** des contrats en unités de compte sont égales à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. L'engagement pris par l'assureur est calculé selon le maximum entre la « méthode des puts » et la méthode déterministe. L'engagement pris par les assurés est calculé à partir des frais de gestion prélevés au titre de ces garanties.

**La provision pour sinistres à payer** est destinée à couvrir le coût du paiement des sinistres dont le règlement n'est pas terminé au 31 décembre et des sinistres qui ne sont pas connus à cette date. Les calculs sont réalisés contrat par contrat ou selon des méthodes statistiques.

**La provision pour participation aux bénéficiaires** représente les rendements financiers obtenus par SURAVENIR pour le compte des assurés, mais non encore attribués. La dotation de l'exercice au titre de la participation aux bénéficiaires est au moins égale au minimum contractuel. L'attribution à chacun des contrats est effectuée dans un délai maximum de 8 ans.

**La provision globale de gestion** est dotée lorsque les charges de gestion future des contrats ne sont pas couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur les produits financiers prévus. Ces charges sont calculées d'après les coûts de gestion des contrats évalués en fonction de la moyenne des données réelles des deux derniers exercices .

**Une provision pour aléas financiers** est dotée si, lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs abattu de 20% est inférieur au quotient du montant total des intérêts techniques majorés des participations minimales garanties des contrats, par le montant moyen des provisions mathématiques constituées.

**Pour l'activité Prévoyance** (et notamment assurance des emprunteurs), **les provisions pour sinistres à payer** au titre de l'incapacité de travail sont calculées sur la base d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité certifiée par un actuaire indépendant, de la table de passage (abattue à 50 %) et de la table de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (table B.C.A.C) et d'un taux d'actualisation égal à 0,38 %.

Les provisions mathématiques liées au risque décès sont calculées, tête par tête, à partir d'une table d'expérience calibrée par âge et par sexe, certifiée par un actuaire indépendant, et d'un taux technique égal à 0 %.

**La provision pour risques croissants** est constituée pour les opérations d'assurance contre les risques d'incapacité de travail. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Elle est calculée à partir d'une table d'expérience pour le maintien en incapacité certifiée par un actuaire indépendant, de la table de passage (abattue de 50 %) et

de la table de maintien en invalidité prévues à l'arrêté du 24 décembre 2010 (tables B.C.A.C), d'une table d'incidence et d'un taux d'actualisation égal à 0 %.

**La provision pour égalisation** est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de décès et de dommages corporels.

**La provision pour risque d'exigibilité (PRE)** est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale, c'est-à-dire quand la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces placements évaluée de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur le dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, pour les produits structurés, la valorisation fournie par le structureur ;
- pour les parts de FCP et les actions de SICAV, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours du dernier mois précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, la valeur retenue est la valeur de réalisation telle que définie précédemment.

Il est également tenu compte des plus ou moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R343-10 du code des assurances.

La dotation annuelle à la PRE au titre de l'exercice est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale, sans que le montant total de la PRE au bilan excède le montant de la moins-value latente nette globale.

## PROVISIONS

Les obligations de SURAVENIR pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable, font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux et les litiges.

Les régimes de retraite sont des régimes à cotisations définies. Ils ne comportent aucun engagement de SURAVENIR sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont intégralement provisionnées au bilan. Les provisions sont évaluées en tenant compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation.

## INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME OU CONDITIONNELS ET AUTRES ENGAGEMENTS

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme sont définies dans le règlement CRC n°2002-09 modifié. Les instruments financiers à terme sont comptabilisés en engagement, à la date de transaction, pour leur montant notionnel.

Les primes afférentes aux contrats d'option sont inscrites au bilan, en compte de régularisation actif ou passif selon le sens des contrats.

En ce qui concerne la comptabilisation des résultats, le traitement comptable dépend de la stratégie envisagée :

- stratégie d'investissement : les flux sont enregistrés au bilan dans un compte d'attente ;
- stratégie de rendement : les flux sont étalés en compte de résultat sur la durée de vie de la stratégie, selon le taux de rendement effectif ; ils peuvent être étalés de façon linéaire si les résultats issus de cet étalement simplifié ne diffèrent pas significativement par rapport à ceux résultant de l'utilisation du taux de rendement effectif.

## COMPTE DE RESULTAT

### Primes

L'ensemble des primes d'assurance directe concerne des opérations réalisées en France. Les montants enregistrés sont nets des annulations intervenues au cours de l'exercice. Les transformations de contrats Fourgous, compte tenu de la continuité fiscale des contrats, se sont traduites par un virement de provisions mathématiques.

### Commissions

Les commissions d'acquisition sont enregistrées au fur et à mesure de la comptabilisation des primes.

### Réassurance

Toutes les opérations d'assurance (primes, sinistres) sont enregistrées brutes de cessions en réassurance. Les quotes-parts ou les excédents cédés sont déterminés pour chaque contrat collectif concerné et comptabilisés en conformité avec les différents traités.

### Méthode de détermination du résultat analytique

Les primes et prestations sont réparties dans chacune des branches selon la nature des dispositions contenues dans chacun des contrats souscrits ou selon la garantie principale découlant des contrats. La répartition entre les différentes charges par destination ou par branche est établie à l'aide d'une comptabilité analytique et de clefs de répartition adaptées.

### Règles d'imputation et de comptabilisation des charges

Les charges d'exploitation et de gestion sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur enregistrement.

A chaque arrêté, un déversement des comptes de charges par nature vers des comptes de charges par destination est effectué. Les charges sont réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- Frais de règlement des sinistres,
- Frais d'acquisition,
- Frais d'administration,
- Charges des placements,
- Autres charges techniques,
- Charges non techniques.

Le reclassement des charges directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative.

Les charges non directement affectables, ou avec plusieurs destinations possibles, sont affectées aux destinations par application de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

### **Règles de comptabilisation et allocation des produits financiers**

Les charges et produits financiers sur obligations, prêts, créances et dettes sont enregistrés en résultat à hauteur de la part courue, nets de crédits d'impôts.

Les dividendes sont pris en compte dès la prise de décision par l'assemblée générale de la société concernée.

Les charges de gestion sont déterminées à l'aide de la comptabilité analytique. Les charges et revenus comprennent les dotations aux amortissements et provisions sur portefeuille, ainsi que les reprises.

Pour la présentation du compte de résultat, il est appliqué aux produits et aux charges financières (hors ajustements ACAV) un coefficient égal au rapport entre les provisions techniques vie et les provisions techniques globales plus les capitaux propres. Les montants ainsi calculés sont enregistrés dans le compte technique vie.

Les montants résiduels sont comptabilisés en produits et charges des placements dans le compte non technique.

A ces montants est appliqué un coefficient égal aux provisions techniques non vie sur les capitaux propres plus les provisions techniques non vie. Le montant net obtenu est transféré du compte non technique pour être alloué au compte technique non vie.

### **Impôts**

Aucun impôt différé n'est comptabilisé dans les comptes sociaux de Suravenir.

## **PLAND'EPARGNERETAITE POPULAIRE**

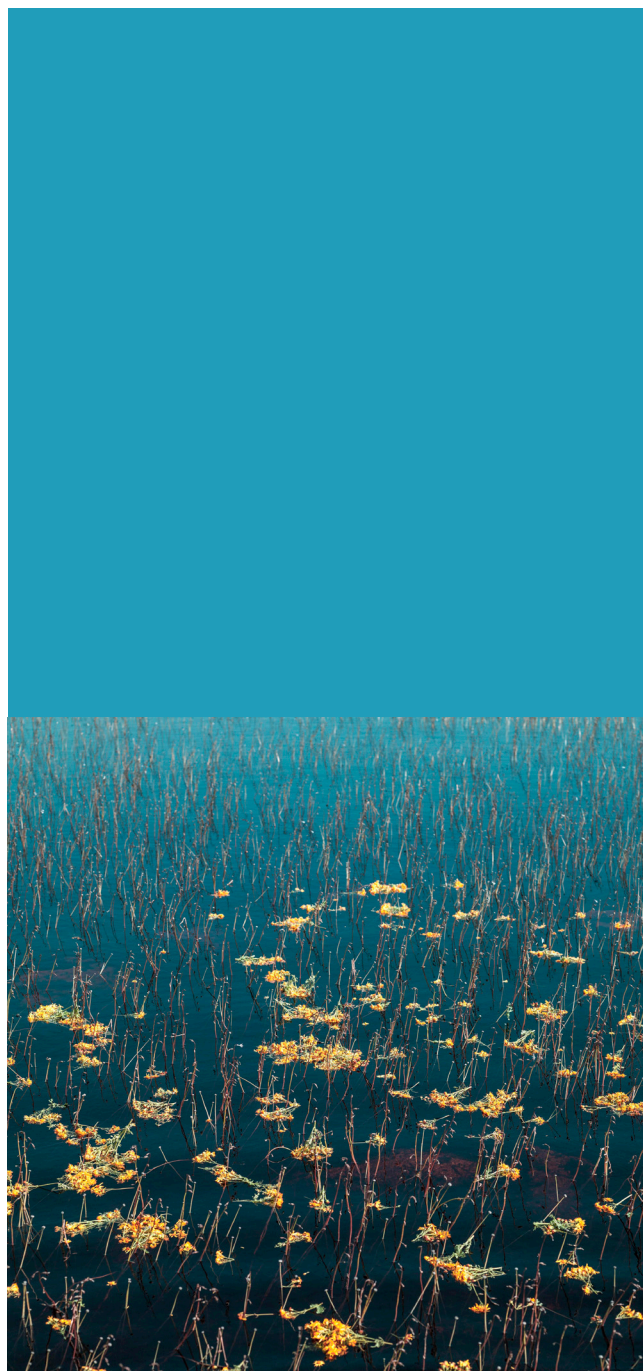
SURAVENIR propose un plan d'épargne retraite populaire (PERP), contrat d'assurance relevant de l'article 108 de la loi n°2003-775 du 21/08/2003 portant sur la réforme des retraites. Ce PERP appartient à la catégorie d'opérations d'assurance des « contrats d'épargne convertie en rente ».

Toutes les provisions techniques directement liées à l'activité du plan font l'objet d'un cantonnement, notamment les provisions mathématiques, la provision pour participation aux bénéfices, la réserve de capitalisation, la provision pour risque d'exigibilité, la provision pour dépréciation durable.

En revanche, les opérations réalisées par l'assureur dans le cadre de la gestion du PERP ne font pas partie du canton : charges réelles d'acquisition et de gestion, provisions pour aléas financiers et de gestion, charge d'impôt non liées aux activités du PERP.

Le cantonnement conduit à isoler les actifs du plan de l'actif général. Les règles du « premier entré – premier sorti » et de dispersion des placements s'appliquent au niveau du canton. En cas de changement d'affectation d'actifs entre l'actif général de l'assureur et le PERP, une plus ou moins-value est constatée, égale à la différence entre la valeur de marché de l'actif et son prix de revient.

La mise en œuvre du cantonnement se traduit par la mise en place d'une comptabilité auxiliaire d'affectation. Un compte de résultat d'affectation, un bilan d'affectation, une annexe et un tableau des engagements reçus et donnés sont établis pour le PERP.



# INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

## 1 • ACTIFS IMMOBILISES

	Valeur Brute				Amortissements et dépréciations (excluant les primes/décotes relatives aux valeurs immobilières amortissables réglementées)				Valeur nette N-1	Valeur nette N	
	Valeur Brute N-1	Variation : Augment.	Variation : Diminution et transfert	Paiements des échéances des titres amortis- sables	Valeur Brute N	Amortisse- ments N-1	Dotation	Reprise			Amortis- sements N
<b>Actifs incorporels</b>											
Autres immobilisations incorporelles	24 928	1 460			26 389	15 595	1 390		16 985	9 333	9 403
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>24 929</b>	<b>1 460</b>			<b>26 389</b>	<b>15 595</b>	<b>1 390</b>		<b>16 986</b>	<b>9 333</b>	<b>9 403</b>
<b>Placements immobiliers</b>											
Terrains et constructions	1 039 691	234 140	159 259		1 114 571	204 520	18 969		223 489	835 170	891 082
Terrains non construits	1 258				1 258					1 258	1 258
Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	540 303	50 804			591 107	193 310	18 358		211 668	346 993	379 439
Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	481 946	183 269	159 259		505 956					481 946	505 956
Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	16 184	66			16 250	11 210	611		11 822	4 973	4 428
Terrains et constructions en cours	2 075	4 072	1 147		5 000					2 075	5 000
Immeubles en cours	2 044	4 024	1 116		4 952					2 044	4 952
Immeubles d'exploitation en cours	31	48	31		48					31	48
<b>Total placements immobiliers</b>	<b>1 041 765</b>	<b>238 211</b>	<b>160 406</b>		<b>1 119 571</b>	<b>204 520</b>	<b>18 969</b>		<b>223 489</b>	<b>837 245</b>	<b>896 081</b>
<b>Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation</b>											
Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	269 202	110 879		5 802	374 279					269 202	374 279
Autres titres de placement dans les entreprises liées	24 739	502 000	1 037		525 702					24 739	525 702
<b>Total placements dans des entreprises liées et dans des entreprises dans lesquelles existe un lien de participation</b>	<b>293 941</b>	<b>612 879</b>	<b>1 037</b>	<b>5 802</b>	<b>899 981</b>					<b>293 941</b>	<b>899 981</b>
<b>Total général</b>	<b>1 360 635</b>	<b>852 550</b>	<b>161 443</b>	<b>5 802</b>	<b>2 045 941</b>	<b>220 116</b>	<b>20 359</b>		<b>240 475</b>	<b>1 140 519</b>	<b>1 805 466</b>

## 2 • CARACTERISTIQUES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Montant participation		Siège	Forme juridique	% capital détenu direct, ou indirect.	Montant capitaux propres	Chiffre d'affaire HT	Résultat dernier exercice	Dividendes versés	Nbre de parts
	Valeur brute	Valeur nette								
<b>A) Entreprises d'assurance</b>										
Néant										
<b>B) Autres entreprises</b>										
CHATEAU CALON SEGUR*	203 679	203 679	Paris	SAS	95,0%	214 811	2 787	2 914	2 997	202 742 453
SCA EUROPEAN OFFICE*	0	0	Luxembourg	SCA	12,7%	-35 549	0	-906	0	687 525
PREIM HEALTHCARE *	70 850	70 850	Paris	SAS	20,7%	340 803	45 924	35 555	6 480	34 105 928
TIKEHAU REAL ESTATE INV. COMP.	35 996	35 996	Paris	SAS	24,0%	157 345	10 035	6 726	3 307	334 247
PRIMONIAL EURO. RESIDENTIAL FUND*	19 330	19 330	Luxembourg	SCA	18,0%	69 583	66	-398	0	19 329 730
<b>C) Entreprises dont la société est indéfiniment responsable</b>										
SCI GRAND SEINE	340	340	Paris	SCI	32,5%	1 957	9 409	74 788	24 054	43 000
SCI PREIM RET 2	28 572	28 572	Paris	SCI	38,0%	48 723	8 016	-4 021	277	28 572
SCI NANTERRE IMMO	47 000	47 000	Paris	SCI	31,2%	121 921	10 928	4 006	1 450	47 000
SCI USUFRUIMMO	45 825	45 825	Paris	SCI	100,0%	42 737	8 963	1 775	2 373	600 000
SCI PASTEUR	40 000	40 000	Paris	SCI	19,5%	98 291	20 454	7 548	1 693	572 112
SCI NODA	25 472	25 472	Paris	SCI	19,9%	106 965	11 221	3 835	853	25 472
SCI CLOVERHOME	21 083	21 083	Paris	SCI	50,0%	39 886	2 824	2 816	1 193	2 250 000
SCI ARDEKO	30 140	30 140	Paris	SCI	20,0%	117 841	12 623	-3 308	708	301 395
MARSEILLE CITY*	52 000	52 000	Paris	SCI	19,1%	228 715	20 045	-35 757	800	5 200 000
VINCI HOLDING*	48 560	48 560	Paris	SCI	100,0%	44 280	2 586	-1 880	1 200	3 999 999
SCI SURAVENIR PIERRE	8 708	8 708	Brest	SCI	100,0%	7 903	423	352	0	19 243
SCI PROGRESSION PIERRE	58 819	58 819	Brest	SCI	100,0%	51 580	2 603	2 403	0	230 054
SCI LYON BLACKBEAR	33 000	33 000	Paris	SCI	19,9%	159 709	14 359	7 807	878	330 000
SCI PREIM BATIGNOLLES	15 312	15 312	Paris	SCI	31,5%	50 501	4 027	1 892	392	1 531 185
SCI PREIM NEWTIME	20 285	20 285	Paris	SCI	19,9%	96 157	5 443	-1 718	0	20 285
SCI PREIM HOSPITALITY	44 278	44 278	Paris	SCI	18,6%	201 494	11 066	-29 571	0	442 780

La colonne dividendes correspond aux dividendes reçus par Suravenir sur l'année (versement en cash ou en actions, sans inclure les distributions de primes d'émissions).

Les fonds de type OPCI, FCT, FCPR,... ne sont pas inclus dans ce tableau. Les sociétés immobilières, incluant les filiales et participations, sont classées dans la ligne 3A-terrains et constructions.

Pour les sociétés désignées par un astérisque, certains chiffres correspondent à l'exercice clos le 31/12/2018 (capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat).

Le chiffre d'affaires indiqué correspond aux produits financiers pour les holdings.



### 3 • SOLDES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET CELLES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Montant Total du bilan	Montant concernant les entreprises	
		Liées	Avec liens de participation
<b>Actif du bilan</b>			
Placements détenus dans ces entreprises	899 981	525 702	374 279
Placements hors placement dans les entreprises liées et participations	35 083 403		505 956
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	13 380 461	608 996	
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	39 336		
Autres créances	95 538	10 735	
Comptes courants et caisse	48 271	48 073	
<b>Passif du bilan</b>			
Passifs subordonnés	600 000	600 000	
Dettes nées d'opérations d'assurances directes et de réassurance	173 617	120 450	
Dettes auprès des établissements de crédit	7 256	0	
Autres dettes	1 241 936	17 374	
<b>Engagement Hors bilan</b>			
Engagements donnés	1 381 100		
Engagements reçus	3 716 987	75 000	

Il n'existe pas de transaction significative, non conclue à des conditions normales de marché, avec les parties liées.



# 4 • ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

	Exercice N			Exercice N -1		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur nette	Valeur de réalisation
Tous les placements sont localisés dans les pays membres de l'OCDE						
<b>I. - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)</b>						
<i>récapitulatif des placements par nature</i>						
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	1 119 571	896 081	1 319 577	1 041 765	827 047	1 235 418
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 835 649	2 818 391	2 959 094	2 861 142	2 860 319	3 007 601
<i>IFT stratégie de rendement</i>						
<i>puts</i>						
<i>ventes à terme de devises</i>			152			-73
Parts d'OPCVM (autres que celles visées ci-dessous)	1 412 522	1 412 121	1 713 767	1 258 222	1 258 219	1 226 354
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 155 033	1 155 033	1 160 246	385 146	385 146	387 574
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 462 838	28 534 687	30 508 671	27 802 940	27 909 988	29 230 380
<i>IFT stratégie de rendement</i>						
<i>swaps</i>						
<i>caps</i>			-114 401			-103 064
Prêts hypothécaires						
Autres prêts et effets assimilés	619 118	619 114	654 029	879 140	875 404	893 831
Dépôts auprès des entreprises cédantes						
Autres dépôts, cautionnements en espèces et autres placements	634 283	634 283	610 498	195 740	195 740	195 740
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
• Placements immobiliers	3 237 093	3 237 093	3 237 093	2 272 056	2 272 056	2 272 056
• Titres à revenu variable	87 015	87 015	87 015	63 257	63 257	63 257
• O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	1 330 406	1 330 406	1 330 406	1 122 380	1 122 380	1 122 380
• Autres O.P.C.V.M.	7 346 988	7 346 988	7 346 988	6 510 780	6 510 780	6 510 780
• Obligations et autres titres à revenu fixe	1 378 959	1 378 959	1 378 959	873 145	873 145	873 145
<b>Total des placements</b>	<b>49 619 476</b>	<b>49 450 173</b>	<b>52 306 343</b>	<b>45 265 713</b>	<b>45 153 481</b>	<b>47 018 516</b>
<b>Total des IFT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-114 249</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-103 136</b>
<i>récapitulatif des placements par mode d'estimation</i>						
• Placements évalués selon l'article R. 343-9	23 585 756	23 668 958	25 382 777	23 324 940	23 432 909	24 654 644
• Placements évalués selon l'article R.343-10	12 653 259	12 400 754	13 543 106	11 099 156	10 878 955	11 522 255
• Placements évalués selon l'article R. 343-13	13 380 461	13 380 461	13 380 461	10 841 617	10 841 617	10 841 617
<b>Total des placements</b>	<b>49 619 476</b>	<b>49 450 173</b>	<b>52 306 343</b>	<b>45 265 713</b>	<b>45 153 481</b>	<b>47 018 516</b>
<i>récapitulatif des placements par affectation</i>						
• Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	48 779 205	48 611 517	51 444 863	44 449 657	44 338 941	46 196 250
• Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés						
• Valeurs déposées chez les cédants						
• Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	578 639	577 023	596 589	494 658	493 142	499 590
• Autres affectations ou sans affectation	261 632	261 632	264 890	321 398	321 398	322 676
<b>Total des placements</b>	<b>49 619 476</b>	<b>49 450 173</b>	<b>52 306 343</b>	<b>45 265 713</b>	<b>45 153 481</b>	<b>47 018 516</b>
<b>II • AUTRES ACTIFS</b>						
Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	381 698	381 698	381 698	419 971	419 971	419 971

Une provision pour dépréciation figure dans les comptes pour un montant de 32 142 K€ au 31/12/2019 (contre 23 505 K€ au 31/12/2018). Suravenir ne possède pas d'obligations convertibles en actions avec un taux actuariel négatif.

## 5 • PRIMES ET DECOTES

	Titres	Valeur au bilan	Déjà amorti		Restant à amortir		Valeur de remboursement
			Primes	Décotes	Primes	Décotes	
Exercice N	Obligations	25 954 629	-351 132	437 459	-495 956	187 773	25 732 774
Exercice N-1	Obligations	25 811 289	-357 958	473 752	-556 913	219 050	25 589 218

## 6 • CREANCES

	Exercice N	Exercice N-1
Créances nées d'opérations d'assurance directes	39 336	31 244
Autres créances	95 538	72 816
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	17 376	4 408
Divers	78 162	68 409
<b>Total</b>	<b>134 874</b>	<b>104 061</b>

L'ensemble des créances est à moins d'un an, en dehors des avances aux intermédiaires d'assurance pour lesquelles la part entre 1 et 5 ans s'élève à 22 029 K€ et celle à plus de 5 ans à 2 351 K€.



## 7 • COMPTES DE REGULARISATION

	Exercice N	Exercice N-1
<b>Comptes de régularisation actif</b>		
Intérêts et loyers acquis non échus	338 209	355 820
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	437 459	473 752
<b>Total - Comptes de régularisation Actif</b>	<b>775 670</b>	<b>829 572</b>
<b>Comptes de régularisation passif</b>		
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	351 132	357 958
<b>Total - Comptes de régularisation Passif</b>	<b>351 132</b>	<b>357 958</b>

## 8 • OPERATIONS EN DEVISES

Devises	Exercice N		Exercice N-1	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dollar américain	7 620		5 908	
Couronne Suédoise			15 094	
<b>Total devises</b>	<b>7 620</b>		<b>21 002</b>	
Euro	50 341 352	50 348 972	46 037 800	46 058 803
<b>Total bilan</b>	<b>50 348 972</b>	<b>50 348 972</b>	<b>46 058 803</b>	<b>46 058 803</b>

Les opérations hors devise euro concernent des placements.

## 9 • VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Exercice N-1 avant affectation	Affectation du résultat N-1	Augmenta- tion capital	Autres augmenta- tions	Autres diminutions (dont dim. de capital)	Résultat de l'exercice	Exercice N
<b>Capital</b>							
Capital social	470 000		575 000				1 045 000
Primes liées au capital social	196 934		35 630				232 564
<b>Sous total capital</b>	<b>666 934</b>		<b>610 630</b>				<b>1 277 564</b>
<b>Réserves</b>							
Réserves indisponibles	17	4					21
Réserves réglementées	96 717	480		6 381	10 444		93 133
Réserve de capitalisation	88 976			6 381	10 444		84 913
Réserve pour fonds de garantie	7 740	480					8 220
Autres réserves	2 166						2 166
<b>Sous total réserves</b>	<b>98 900</b>	<b>484</b>		<b>6 381</b>	<b>10 444</b>		<b>95 320</b>
<b>Autres éléments</b>							
Report à nouveau	175 289	95 838					271 127
Résultat de l'exercice	167 322	-167 322				172 757	172 757
<b>Sous total autres éléments</b>	<b>342 611</b>	<b>-71 484</b>				<b>172 757</b>	<b>443 884</b>
<b>Total</b>	<b>1 108 445</b>	<b>-71 000</b>	<b>610 630</b>	<b>6 381</b>	<b>10 444</b>	<b>172 757</b>	<b>1 816 768</b>

Le montant des dividendes versés en 2019 au titre de l'année 2018 s'élève à 71 000 K€. Le paiement du dividende a été réalisé en actions pour un montant de 70 630 K€.

Le capital de Suravenir est composé uniquement d'actions ordinaires. La valeur nominale de ces actions est de 10 euros. Le nombre d'actions est de 104 500 000.

Aucune obligation convertible et aucun titre similaire n'a été émis par la société.

Suravenir ne détient pas d'actions propres. Aucune action du capital social de Suravenir n'est détenue par ses salariés.

## 10 • PASSIFS SUBORDONNES

	Nominal	Date émission	Durée	Taux intérêts	Préavis de remboursement
Emprunt Tier2 16	100 000 K€	22/12/2016	20 ans	3,05 % puis E3M + 2,30 %	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2026)
Emprunt Tier2 17	500 000 K€	22/12/2017	20 ans	2,645 % puis E3M + 1,87 %	30 jours avant la date de premier remboursement (22/12/2027)
<b>Total</b>	<b>600 000 K€</b>				

Le remboursement de ces emprunts est subordonné à l'autorisation préalable de l'autorité de supervision compétente et à l'absence de carence réglementaire. Les intérêts sont différés en cas de carence réglementaire (notamment fonds propres réglementaires insuffisants).

## 11 • PROVISIONS TECHNIQUES

	Exercice N			Exercice N-1		
	Provisions brutes	Réassurance	Provisions nettes de réassurance	Provisions brutes	Réassurance	Provisions nettes de réassurance
Provisions d'assurance vie	31 312 474	42	31 312 432	29 793 396	56	29 793 340
• dont provision globale de gestion	18 610	0	18 610	15 307	0	15 307
• dont provision pour garantie plancher	87	18	68	90	25	65
Provisions pour sinistres vie	259 258	2 477	256 781	261 713	2 364	259 349
Provisions pour sinistres non vie	68 055	7 915	60 139	80 515	6 907	73 608
Provisions pour participation aux bénéfices	1 031 086	0	1 031 086	854 416	0	854 416
Provisions pour égalisation vie	44 013	1 263	42 751	51 602	1 143	50 459
Provisions pour égalisation non vie	15 597	1 450	14 147	19 142	2 061	17 081
Autres provisions techniques vie	200	0	200	476	0	476
Provisions pour risque croissant	33 655	3 472	30 183	21 870	3 529	18 340
Provisions techniques des contrats en unités de compte	13 380 461	0	13 380 461	10 841 557	0	10 841 557
<b>Total</b>	<b>46 144 799</b>	<b>16 620</b>	<b>46 128 180</b>	<b>41 924 687</b>	<b>16 061</b>	<b>41 908 626</b>

## 12 • PROVISIONS

	Exercice N-1	Dotation à la provision	Reprise de la provision	Exercice N
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Engagements de retraite et avantages similaires	980	423	0	1 403
Litiges assurés	473	92	225	341
Autres litiges		3 357		3 357
<b>Total Provisions (autres que techniques)</b>	<b>1 453</b>	<b>3 872</b>	<b>225</b>	<b>5 101</b>

## 13 • ENGAGEMENTS DE REASSURANCE

	Engagements reçus sur cessions	
	Exercice N	Exercice N-1
Titres reçus en garantie	2 473	2 295
Espèces reçues en garantie	8 364	8 288
<b>Total</b>	<b>10 837</b>	<b>10 583</b>

## 14 • DETTES

	Exercice N	Exercice N-1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	167 541	161 666
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 076	3 117
Dettes envers les établissements de crédit	7 256	0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4 554	80 719
Titres mis en pension	1 040 298	1 340 999
Dettes sociales	9 168	8 287
Dettes fiscales	19 097	23 586
Autres dettes	168 818	97 885
<b>Total</b>	<b>1 422 809</b>	<b>1 716 257</b>

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

## 15 • INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	Nominal	Prime versée à l'ouverture	Appel de marge en faveur des contreparties de Suravenir au 31.12.N	Amortissement cumulé	Durée résiduelle d'amortissement (en années)
<b>OPTIONS</b>					
Couverture du portefeuille obligataire	3 593 800		112 712		
<b>VENTES A TERME</b>					
Devises	23 019				

Les instruments financiers à terme détenus par SURAVENIR, négociés de gré à gré, répondent tous à une stratégie de rendement :

- Couverture d'une partie du portefeuille d'obligations à taux fixes :  
La stratégie de couverture est de se prémunir contre une hausse des taux, en faisant l'acquisition de dérivés offrant un rendement complémentaire. (Cap sec, Cap spread ou Cap duration ajustée).

L'efficacité de cette stratégie pourra être mesurée, en cas de hausse des taux, en constatant que le rendement du portefeuille couvert majoré des flux générés par le cap est identique au rendement offert par le marché.

- Couverture du risque de change :  
La couverture s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de maintien des rendements et consiste en des ventes à terme de devises sur des périodes de 3 à 6 mois.

En cours de vie, l'efficacité de cette stratégie est vérifiée de manière hebdomadaire en mesurant l'écart entre les en-cours exprimés en devises et le nominal couvert. Ce contrôle peut amener à un ajustement de la couverture.

A l'échéance, la pertinence de la mise en place d'une nouvelle vente à terme est analysée en fonction des en-cours en devises à cette date.

## 16 • LIQUIDATION DES PROVISIONS NON VIE DE SINISTRES ANTERIEURS

	Exercice N	Exercice N-1
Provisions pour sinistres à l'ouverture	80 515	83 963
Prestations payées de l'exercice sur exercices antérieurs	26 316	24 599
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	40 902	51 008
<b>Boni / Mali (brut de réassurance)</b>	<b>13 298</b>	<b>8 356</b>

## 17 • PRESTATIONS

	Exercice N	Exercice N-1
Sinistres et capitaux échus	763 005	766 563
Arrérages	31 140	26 237
Rachats	1 944 194	1 781 128
Autres prestations	4 008	3 751
Sinistres à payer	- 14 916	21 873
<b>Total</b>	<b>2 727 431</b>	<b>2 599 551</b>



## 18 • ETAT DES REGLEMENTS CUMULES ET DES PROVISIONS NON VIE

Année d'inventaire		Exercice de surveillance				
		2015	2016	2017	2018	2019
2015	Règlements	3 681				
	Provisions	42 180				
	Total des sinistres (S)	45 861				
	Primes acquises (P)	57 057				
	Pourcentage (S/P)	80,4%				
2016	Règlements	16 324	4 485			
	Provisions	25 254	44 274			
	Total des sinistres (S)	41 578	48 759			
	Primes acquises (P)	57 057	58 417			
	Pourcentage (S/P)	72,9%	83,5%			
2017	Règlements	21 505	17 139	5 534		
	Provisions	8 754	23 585	32 024		
	Total des sinistres (S)	30 260	40 723	37 558		
	Primes acquises (P)	57 057	58 417	61 125		
	Pourcentage (S/P)	53,0%	69,7%	61,4%		
2018	Règlements	23 671	22 368	19 516	5 047	
	Provisions	5 957	8 310	22 681	29 508	
	Total des sinistres (S)	29 628	30 678	42 197	34 555	
	Primes acquises (P)	57 057	58 417	61 125	64 916	
	Pourcentage (S/P)	51,9%	52,5%	69,0%	53,2%	
2019	Règlements	24 851	24 667	25 192	19 752	5 604
	Provisions	3 644	4 258	5 905	16 598	27 189
	Total des sinistres (S)	28 496	28 925	31 098	36 350	32 792
	Primes acquises (P)	57 057	58 417	61 125	64 916	68 096
	Pourcentage (S/P)	49,9%	49,5%	50,9%	56,0%	48,2%

## 19 • RESULTAT FINANCIER ET TRANSFERT

	Revenus financiers et frais financiers concernant les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total Exercice N	Exercice N-1
Revenus des participations	894	13 917	14 810	4 982
Revenus des placements immobiliers	3 680	200 048	203 728	198 454
Revenus des autres placements	4 770	836 981	841 751	792 430
Autres revenus financiers (commissions honoraires)	24 392	54 893	79 285	81 775
<b>Total (poste II-2a,2b cpte 762 et III-3a,3b cpte 762, du compte de résultat)</b>	<b>33 736</b>	<b>1 105 839</b>	<b>1 139 575</b>	<b>1 077 640</b>
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios), poste 9a-cptes 660 et 662 et 5a-cptes 660 et 662	40 566	89 946	130 512	148 725

## 20 • VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

	Exercice N	Exercice N-1
Charges des provisions d'assurance vie	1 190 192	476 841
Intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporés directement	619 499	744 006
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	- 287 539	- 352 867
Autres (dont reclassement de provisions)	- 3 073	- 1 854
<b>Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture (3B)</b>	<b>1 519 079</b>	<b>866 126</b>

## 21 • PARTICIPATIONS AUX BENEFICES

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Participation aux résultats totale</b>	<b>807 640</b>	<b>792 244</b>	<b>633 953</b>	<b>628 737</b>	<b>578 814</b>
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	729 493	674 347	379 831	468 538	402 143
Dotation nette de reprise de la provision pour participation aux bénéfices	78 147	117 897	254 122	160 199	176 671
<b>Participation aux résultats des contrats relevant des catégories mentionnées à l'article A.132-10 du code des assurances</b>					
Provisions mathématiques moyennes	25 787 931	27 683 712	28 578 927	29 283 739	30 475 007
Montant minimal de la participation aux résultats (y compris intérêts techniques)	556 389	493 130	580 005	585 732	560 171
<b>Montant effectif de la participation aux résultats</b>					
Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	729 493	674 347	379 831	468 538	402 143
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	79 086	117 994	254 122	160 199	176 671
Dont issue d'un transfert de portefeuille	939	97			

## 22 • VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

	Exercice N	Exercice N-1
<b>Ventilation des charges par nature</b>		
Charges de personnel	24 865	22 887
Impôts et taxes	21 266	17 150
Commissions	339 109	322 854
Dont commissions aux intermédiaires	339 075	322 823
Dont autres commissions	34	31
Achats et autres charges externes	50 223	43 096
Amortissements et provisions	5 906	2 313
Autres charges de gestion courante	74 657	93 080
<b>Total charges par nature</b>	<b>516 027</b>	<b>501 380</b>

	Exercice N	Exercice N-1
<b>Ventilation des charges par destination</b>		
Frais de règlement des sinistres	4 535	4 173
Frais d'acquisition	142 196	136 183
Frais d'administration	187 192	167 406
Frais internes et externes de gestion des placements	142 329	159 616
Autres charges techniques	36 355	31 457
Autres charges non techniques	3 421	2 545
<b>Total charges par destination</b>	<b>516 027</b>	<b>501 380</b>

## 23 • VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
Salaires	14 243	12 881
Charges sociales	9 588	9 412
Commissions versées au personnel commercial	831	851
Autres (dont CICE)	204	-256
<b>Total charges par nature</b>	<b>24 865</b>	<b>22 887</b>

Conformément à l'article 244 quater C du CGI, le CICE a été affecté à des efforts de prospection via diverses opérations commerciales et publicitaires.

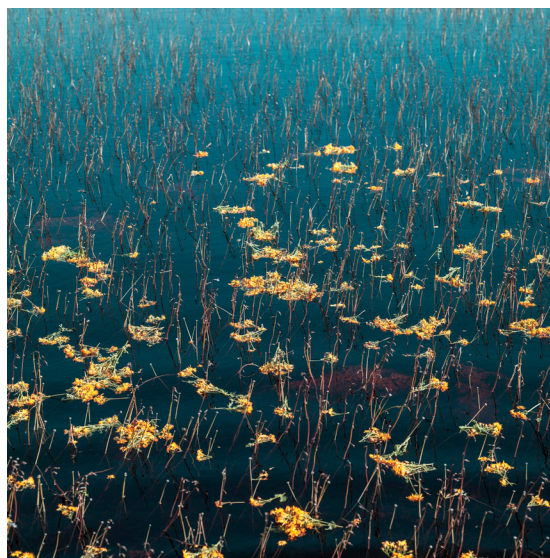
## 24 • EFFECTIFS MOYENS

	Exercice N		Exercice N-1	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
<b>Effectif moyen du personnel</b>				
Cadres	37	161	37	146
Non cadres	3	138	2	137
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>298</b>	<b>39</b>	<b>283</b>

Les effectifs présentés correspondent au nombre moyen de salariés (en équivalent temps plein) employés directement par la société en contrats à durée indéterminée et durée déterminée, stagiaires exclus.

## 25 • ORGANES DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Les organes d'administration et de surveillance ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 37 K€ en 2019 contre 35 K€ en 2018. Aucune avance, aucun crédit, ni aucune engagement n'a été accordé en leur faveur.



## 26 • RESULTAT NON TECHNIQUE ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

	Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits</b>		
Autres produits non techniques (incluant réserve de capitalisation)	2 544	964
Récupération	1 967	1 578
Produits des placements	46 693	33 025
<b>Total produits non techniques</b>	<b>51 204</b>	<b>35 566</b>
<b>Charges</b>		
Charges financières	11 841	9 563
Produits financiers alloués compte non vie	3 683	4 418
Autres charges non techniques (incluant réserve de capitalisation)	3 421	2 545
<b>Total charges non techniques</b>	<b>18 945</b>	<b>16 525</b>
<b>Total résultat non technique</b>	<b>32 258</b>	<b>19 041</b>

Le résultat exceptionnel, s'élève à 324 K€ en 2019 contre 336 K€ en 2018.

## 27 • CHARGE FISCALE DIFFEREE (non comptabilisée dans les comptes sociaux)

	Exercice N	Exercice N-1
Impôt correspondant à des charges déductibles sur exercices ultérieurs - Taux 32,02 %	4 259	7 133
Impôt correspondant à des charges déductibles sur exercices ultérieurs - Taux 25,83 %	4 236	3 673
Impôt correspondant à des produits taxables sur exercices ultérieurs - Taux 32,02 %	-210	
Impôt correspondant à des produits taxables sur exercices ultérieurs - Taux 25,83 %	-10 102	-9 018
<b>Total</b>	<b>-1 817</b>	<b>1 788</b>

Les taux d'imposition appliqués tiennent compte de la réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés et des délais de retournement envisagés pour les retraitements fiscaux.

## 28 • EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes annuels 2019 n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2019.

# APPROCHE ANALYTIQUE DU RESULTAT

## APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT VIE au 31 décembre 2019

	contrats de capitalisation	contrats individuels Assurance temporaire décès	contrats individuels Assurance Vie, PU ou VL	contrats individuels Assurance Vie, PP	contrats collectifs en cas de décès
Primes	168 432	42 647	2 753 299	19 068	146 139
Charges des prestations	130 355	12 777	1 950 232	7 954	30 840
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	37 481	577	792 474	7 925	-10 317
Ajustements des ACAV	0	0	0	0	0
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>596</b>	<b>29 294</b>	<b>10 593</b>	<b>3 190</b>	<b>125 616</b>
Frais d'acquisition	1 155	15 113	19 955	3 526	53 426
Autres charges de gestions nettes	7 896	7 834	86 585	3 787	16 210
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>9 051</b>	<b>22 947</b>	<b>106 541</b>	<b>7 313</b>	<b>69 636</b>
Produits nets des placements	49 890	469	730 873	2 789	3 076
Participation aux résultats et intérêts techniques	40 893	0	515 214	2 197	0
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>8 998</b>	<b>469</b>	<b>215 659</b>	<b>592</b>	<b>3 076</b>
Primes cédées	0	8 322	0	3	5 893
Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	1 815	0	11	1 395
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	0	0	-7	120
Part des réassureurs dans la participation aux résultats					
Commissions reçues des réassureurs	0	118	0	1	1 955
<b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>0</b>	<b>-6 389</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>-2 423</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>543</b>	<b>427</b>	<b>119 711</b>	<b>-3 529</b>	<b>56 634</b>
<b>HORS COMPTE</b>					
Montants des rachats	130 309	0	1 361 497	1 657	0
Intérêts techniques bruts de l'exercice	7 768	0	32 624	1 687	0
Provisions techniques brutes à la clôture	1 902 847	17 419	27 759 404	104 078	128 068
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 999 366	19 291	29 285 654	114 066	112 565
Provisions techniques brutes moyennes	1 951 106	18 355	28 522 529	109 072	120 317

contrats collectifs en cas de vie	contrat unité de compte	contrats collectifs Art. L441-1	Plans d'Épargne Retraite Populaires	diversifié	Total des affaires	Acceptation	Total général
33 758	1 834 760		65 638	0	5 063 742	0	5 063 742
30 313	527 574		16 328	0	2 706 373	0	2 706 373
8 512	2 809 370		75 208	3	3 721 232	0	3 721 232
0	1 543 323		28 815	2	1 572 140	0	1 572 140
<b>-5 067</b>	<b>41 138</b>		<b>2 917</b>	<b>0</b>	<b>208 278</b>	<b>0</b>	<b>208 278</b>
115	22 608		786	0	116 684	0	116 684
353	77 072		2 791	0	202 529	0	202 529
<b>467</b>	<b>99 680</b>		<b>3 578</b>	<b>0</b>	<b>319 212</b>	<b>0</b>	<b>319 212</b>
19 330	100 640		9 718	2	916 788	0	916 788
14 144	0		6 365	0	578 814	0	578 814
<b>5 186</b>	<b>100 640</b>		<b>3 352</b>	<b>2</b>	<b>337 974</b>	<b>0</b>	<b>337 974</b>
0	98		0	0	14 315	0	14 315
0	0		0	0	3 221	0	3 221
0	-7		0	0	106	0	106
			0		0		0
0	0		0	0	2 074	0	2 074
<b>0</b>	<b>-105</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-8 914</b>	<b>0</b>	<b>-8 914</b>
<b>-348</b>	<b>41 993</b>		<b>2 692</b>	<b>2</b>	<b>218 125</b>	<b>0</b>	<b>218 125</b>
15 517	431 697		3 516	0	1 944 194	0	1 944 194
5 704	0		0	0	47 783	0	47 783
745 468	10 652 371		493 445	60	41 803 160	0	41 803 160
768 742	13 152 877		574 870	62	46 027 493	0	46 027 493
757 105	11 902 624		534 158	61	43 915 326	0	43 915 326

# APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT VIE

## au 31 décembre 2018

	contrats de capitalisation	contrats individuels Assurance temporaire décès	contrats individuels Assurance Vie, PU ou VL	contrats individuels Assurance Vie, PP	contrats collectifs en cas de décès
Primes	136 138	37 514	2 383 798	18 274	139 513
Charges des prestations	108 841	11 831	1 902 763	6 192	40 972
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	26 710	798	491 091	10 462	4 722
Ajustements des ACAV	0	0	0	0	0
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>588</b>	<b>24 885</b>	<b>-10 055</b>	<b>1 620</b>	<b>93 819</b>
Frais d'acquisition	1 057	11 821	19 912	1 875	55 048
Autres charges de gestions nettes	6 894	5 813	78 645	2 028	17 580
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>7 951</b>	<b>17 634</b>	<b>98 557</b>	<b>3 903</b>	<b>72 628</b>
Produits nets des placements	53 098	453	778 005	2 787	3 563
Participation aux résultats et intérêts techniques	42 561	0	564 713	2 001	0
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>10 538</b>	<b>453</b>	<b>213 291</b>	<b>786</b>	<b>3 563</b>
Primes cédées	0	6 034	0	3	6 140
Part des réassureurs dans les charges de prestations	0	1 533	0	0	3 072
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	0	0	0	1	-35
Part des réassureurs dans la participation aux résultats					
Commissions reçues des réassureurs	0	76	0	1	2 196
<b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>0</b>	<b>-4 424</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-908</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>3 174</b>	<b>3 280</b>	<b>104 679</b>	<b>-1 498</b>	<b>23 846</b>
<b>HORS COMPTE</b>					
Montants des rachats	108 954	0	1 291 984	1 106	0
Intérêts techniques bruts de l'exercice	8 052	0	34 160	1 517	0
Provisions techniques brutes à la clôture	1 829 870	14 419	26 831 040	91 828	122 380
Provisions techniques brutes à l'ouverture	1 902 847	17 419	27 759 404	104 078	128 068
Provisions techniques brutes moyennes	1 866 358	15 919	27 295 222	97 953	125 224



contrats collectifs en cas de vie	contrat en unité de compte	contrats collectifs Art. L441-1	Plans d'Épargne Retraite Populaires	diversifié	Total des affaires	Acceptation	Total général
46 020	1 832 647		57 225	0	4 651 128		4 651 128
25 510	463 969		12 200	0	2 572 278		2 572 278
-6 930	315 607		26 047	-2	868 504		868 504
0	-988 371		-16 391	-1	-1 004 763		-1 004 763
<b>27 440</b>	<b>64 700</b>		<b>2 587</b>	<b>0</b>	<b>205 584</b>		<b>205 584</b>
351	20 162		749	0	110 976		110 976
484	63 343		2 583	0	177 370		177 370
<b>835</b>	<b>83 506</b>		<b>3 332</b>	<b>0</b>	<b>288 346</b>		<b>288 346</b>
21 119	64 344		9 215	2	932 585		932 585
13 111	0		6 351	0	628 737		628 737
<b>8 008</b>	<b>64 344</b>		<b>2 864</b>	<b>2</b>	<b>303 848</b>		<b>303 848</b>
0	0		0	0	12 178		12 178
0	0		0	0	4 606		4 606
0	8		0	0	-26		-26
0	0		0	0	2 273		2 273
<b>0</b>	<b>8</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-5 325</b>		<b>-5 325</b>
<b>34 612</b>	<b>45 547</b>		<b>2 120</b>	<b>2</b>	<b>215 761</b>		<b>215 761</b>
13 859	361 649		3 575	0	1 781 128		1 781 128
6 231	0		0	0	49 960		49 960
738 958	10 270 109		461 185	61	40 359 851		40 359 851
745 468	10 652 371		493 445	60	41 803 160		41 803 160
742 213	10 461 240		477 315	61	41 081 506		41 081 506

# APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT NON VIE

## au 31 décembre 2019

	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Perte pécuniaires divers	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total général
1 • Primes	15 090	53 006		68 096		68 096
1a primes	15 090	53 006		68 096		68 096
1b variation des primes non acquises						
2 • Charges de prestations	3 410	25 889		29 299		29 299
2a prestations et frais payés	2 170	31 349		33 519		33 519
2b charges des provisions pour prestations diverses	1 240	-5 460		-4 221		-4 221
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>11 680</b>	<b>27 117</b>		<b>38 797</b>		<b>38 797</b>
3 • Frais d'acquisition	3 898	21 614		25 512		25 512
4 • Autres charges de gestions nettes	2 757	5 734		8 491		8 491
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>6 655</b>	<b>27 348</b>		<b>34 003</b>		<b>34 003</b>
5 • Produits nets des placements	492	3 192		3 683		3 683
6 • Participation au résultat et intérêts techniques						
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>492</b>	<b>3 192</b>		<b>3 683</b>		<b>3 683</b>
7 • Parts des réass. primes acquises	6 325	2 098		8 423		8 423
8 • Parts des réass. prestations payées	1 056	666		1 722		1 722
9 • Parts des réass. charges des provisions pour prestations	424	-85		340		340
10 • Part réass. participations résultats						
11 • Commissions reçues des réassureurs	100	730		830		830
<b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-4 744</b>	<b>-787</b>		<b>-5 531</b>		<b>-5 531</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>772</b>	<b>2 174</b>		<b>2 946</b>		<b>2 946</b>
<b>HORS COMPTE</b>						
12 • Prov. primes non acquises (clôture)						
13 • Prov. primes non acquises (ouverture)						
14 • Provision pour SAP (clôture)	8 893	59 161		68 055		68 055
15 • Provision pour SAP (ouverture)	7 626	72 890		80 515		80 515
16 • Autres prov. techniques (clôture)	7 363	41 889		49 252		49 252
17 • Autres prov. techniques (ouverture)	7 391	33 621		41 012		41 012

# APPROCHE ANALYTIQUE DU RÉSULTAT NON VIE

## au 31 décembre 2018

	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	Perte pécuniaires divers	Total des affaires directes France	Acceptation en réassurance (non vie)	Total général
1 • Primes	12 704	52 213		64 916		64 916
1a primes	12 704	52 213		64 916		64 916
1b variation des primes non acquises						
2 • Charges de prestations	2 023	21 975		23 998		23 998
2a prestations et frais payés	1 365	29 356		30 721		30 721
2b charges des provisions pour prestations diverses	658	-7 381		-6 723		-6 723
<b>A - SOLDE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>10 680</b>	<b>30 238</b>		<b>40 918</b>		<b>40 918</b>
3 • Frais d'acquisition	3 137	22 070		25 207		25 207
4 • Autres charges de gestions nettes	2 754	7 010		9 764		9 764
<b>B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES</b>	<b>5 891</b>	<b>29 081</b>		<b>34 972</b>		<b>34 972</b>
5 • Produits nets des placements	520	3 898		4 418		4 418
6 • Participation au résultat et intérêts techniques						
<b>C - SOLDE FINANCIER</b>	<b>520</b>	<b>3 898</b>		<b>4 418</b>		<b>4 418</b>
7 • Parts des réass. primes acquises	4 632	2 264		6 896		6 896
8 • Parts des réass. prestations payées	690	399		1 088		1 088
9 • Parts des réass. charges des provisions pour prestations	1 212	-29		1 184		1 184
10 • Part réass. participations résultats						
11 • Commissions reçues des réassureurs	105	684		789		789
<b>D - SOLDE DE REASSURANCE</b>	<b>-2 626</b>	<b>-1 210</b>		<b>-3 836</b>		<b>-3 836</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)</b>	<b>2 683</b>	<b>3 846</b>		<b>6 529</b>		<b>6 529</b>
<b>HORS COMPTE</b>						
12 • Prov. primes non acquises (clôture)						
13 • Prov. primes non acquises (ouverture)						
14 • Provision pour SAP (clôture)	7 626	72 890		80 515		80 515
15 • Provision pour SAP (ouverture)	6 835	77 128		83 963		83 963
16 • Autres prov. techniques (clôture)	7 391	33 621		41 012		41 012
17 • Autres prov. techniques (ouverture)	7 523	36 764		44 288		44 288



**SURAVENIR**

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA

SURAVENIR - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 045 000 000 €. Société mixte régie par le Code des Assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).